

# UNE CONCENTRATION PLUS STRATÉGIQUE

*La promotion de la femme et l'égalité entre hommes et femmes sont [...] le seul moyen de bâtir une société viable, juste et développée. Le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'égalité entre les sexes sont des préalables essentiels à la sécurité politique, sociale, économique, culturelle et écologique de tous les peuples.*

– Plate-forme d'action de Beijing, 1995  
Réaffirmé à la 49<sup>e</sup> Session de la  
Commission des Nations Unies sur la condition de la femme  
Mars 2005

économique, social et culturel; et des mêmes possibilités pour bénéficier des résultats. L'égalité entre les sexes est donc la valorisation, par la société, des similarités et des différences entre les femmes et les hommes et des rôles différents qu'ils assument. Les décisions liées à la planification des initiatives de développement ne sont pas objectives en ce qui a trait à l'égalité entre les sexes, même lorsque ce facteur n'entre pas en jeu. Par conséquent, le gouvernement du Canada exige la prise en compte de considérations précises dans les processus de planification et de prise de décisions afin de favoriser l'avancement vers l'égalité entre les sexes. Les progrès en ce sens contribuent largement à améliorer le bien-être des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans nos pays partenaires.

L'importance accordée à l'égalité entre les sexes tient aux valeurs canadiennes que sont l'équité, la justice sociale ainsi que le respect des droits de la personne. Elle mise sur les engagements internationaux de longue date qu'a pris le Canada à l'égard de la promotion de l'égalité entre les sexes. Le Canada est un ardent défenseur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Plate-forme d'action de Beijing et des ODM, qui soutiennent l'idée selon laquelle il est essentiel de remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes si l'on veut réduire la pauvreté et garantir un développement durable. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, qui constituent le troisième ODM, sont jugées essentielles par la communauté internationale à la réalisation de tous les ODM. D'autres donateurs et partenaires dans les pays en développement se tournent vers le Canada pour qu'il assure le leadership dans ce domaine.

Le Canada a démontré ses compétences dans les domaines de l'égalité entre les sexes et du développement, y compris de solides compétences en matière d'analyse et de programmes, et il s'est bâti une réputation mondiale comme chef de file dans ces domaines. Les ministères et organismes gouvernementaux ont prouvé qu'ils possédaient un avantage comparatif indéniable dans ces secteurs. Le Canada jouit d'une vaste expérience sur les plans de l'éducation et de la réforme juridique axées sur les spécificités, de la promotion de la santé et des droits sexuels et génésiques, et de l'accès équitable des femmes au crédit et à d'autres services financiers. L'ACDI, plus particulièrement, assume un rôle prépondérant parmi les donateurs pour ce qui est de promouvoir l'égalité entre les sexes, à la fois comme enjeu mondial et question pratique dans la mise en œuvre des programmes et des projets.

Le Canada a défini l'égalité entre les sexes comme un thème transversal dans les secteurs de la gouvernance, du développement du secteur privé, de la santé, de l'éducation de base et de la viabilité de l'environnement. En tant qu'organisme responsable des engagements du Canada à l'égard de l'égalité entre les sexes et du développement, l'ACDI visera à atteindre des résultats dans ces secteurs : une participation plus équitable des hommes et des femmes dans les prises de décisions qui influent sur le développement durable de leur société; la capacité accrue des femmes et des filles de réaliser pleinement leurs droits; la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes pour ce qui est du contrôle des ressources, de l'accès à celles-ci ainsi qu'aux retombées des initiatives de développement.

Exemples de types de résultats escomptés pour les programmes intégrant l'égalité entre les sexes et pour les programmes visant expressément l'égalité entre les sexes comme thème transversal :

- **La gouvernance.** Promotion de la participation égale des femmes à la prise de décisions, à tous les niveaux, y compris le gouvernement; lutte contre les violations des droits de la personne basées sur le sexe, par exemple la violence sexuelle; renforcement de la capacité institutionnelle et technique du gouvernement et des institutions de la société civile de promouvoir l'égalité entre les sexes.